



Surfacturation pose d'un plancher dans les combles

Par **darknes**, le **19/03/2019** à **12:41**

Bonjour,

Je fais aménager mes combles et je travaille avec un artisan qui a posé un plancher dans mes combles il y a quelques mois.

Ce dernier m'a présenté un devis mentionnant la pose d'un plancher de 60m².

J'ai accepté le devis mais j'ai remarqué après coup, que mes combles ne font que 33m². Le devis et la facture n'étaient pas vraiment détaillés :

Ils mentionnaient la pose du plancher sur 60m², la pose d'un escalier escamotable et l'enlèvement des gravats (pas de prix main d'oeuvre, prix des matériaux...etc)

J'ai payé une facture de 6000€ et je pense que j'aurai dû payer moins cher (peut être la moitié...).

Quels sont mes recours ? (sachant que l'artisan a été payé depuis plusieurs mois)

Merci à vous

Par **youris**, le **19/03/2019** à **17:15**

bonjour,

essayez de négocier avec l'artisan indiquant qu'à défaut vous saisissez le tribunal compétent pour erreur de mesurage de presque 100 %, une erreur de mesurage aussi importante me laisse perplexe.

vous avez accepté le devis malgré son peu de détails.

salutations

Par **darknes**, le **19/03/2019** à **17:32**

Le premier devis était encore plus évasif.

Il ne mentionnait même pas la surface. J'avais déjà eu une discussion avec lui car je trouvais ses tarifs excessifs. Il m'a alors stipulé que la surface au sol était beaucoup plus grande que

ce que j'imaginai. Il m'a donc refait un devis avec 60m² en surface.

N'ayant pas vraiment d'accès aux combles, je lui ai fait confiance...

Par **darknes**, le **20/03/2019 à 10:11**

En tout cas merci, cela m'a convaincu de ne pas en rester là.